



# Vide-Grenier : Dimanche 24 septembre 2017

## Règlement

Le fait d'être exposant implique l'acceptation du présent règlement.

LES DOSSIERS INCOMPLETS ET SANS REGLEMENT NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE.

De par ce règlement, les exposants :

- s'engagent à fournir une photocopie d'une pièce d'identité.
- Seront inscrits dans un registre envoyé à la Préfecture.
- Sont seuls responsables devant les autorités de la provenance des objets vendus.
- S'engagent à respecter leur emplacement désigné par Les Casteloups.
- S'installent entre 6h30 et 8h00 à l'emplacement prévu en respectant un passage suffisant pour les véhicules de secours. Après déballage, ils sont invités à se garer sur le parking de l'école. Ils s'engagent à respecter le code de la route en ce qui concerne le stationnement sous peine de PV et d'enlèvement.
- S'engagent à rester jusqu'à 18h (fin du vide grenier). La circulation en voiture pour recharger sa voiture est interdite avant 18h00.
- Sont responsables des dommages causés aux personnes et aux biens d'autrui ainsi qu'aux aménagements municipaux.
- Déclarent renoncer à tout recours qu'ils seraient en droit d'exercer contre Les Casteloups en cas de dommages tant à leur personne qu'à leurs véhicules et marchandises dans l'enceinte du vide-grenier.
- Sont responsables des lieux qu'ils occupent et s'engagent à les laisser propres en partant, une caution de 10 € sera demandée et restituée à la fin du vide-grenier.

Les enfants mineurs doivent présenter une autorisation parentale signée et restent sous la responsabilité de leurs parents, même s'ils ne sont pas présents.

**Tout stand alimentaire est interdit sauf dérogation spéciale.**

**Les stands à vocation de publicité ou de démarchage sont interdits.**

**La vente d'armes à feu n'est pas autorisée.**

**Il est strictement interdit de planter punaise ou clou dans les murs des riverains.**

**Tout objet mis en vente doit être correct et son prix affiché lisiblement**

**Les tréteaux et les tables ne sont pas fournis.**

**Toute inscription est définitive et non remboursable en cas de désistement.**

L'association Les Casteloups se réserve le droit d'annuler toute manifestation au dernier moment. Dans ce cas, 70% du prix de l'inscription sera remboursé aux participants. En cas de désordre sur la voie publique, Les Casteloups se verra contraint de faire appel aux services de police.

Les stands sont payants, le prix du mètre pour les Castelgometziens est de 5 € le mètre. Pour les non Castelgometziens, il est de 7 €.

**Dossier complet à retourner avant le 18 septembre 2017 comprenant :**

- 1 photocopie d'une pièce d'identité
- 1 autorisation parentale signée pour les mineurs (obligatoire)
- Règlement par chèque à l'ordre des Casteloups
- Un chèque de caution d'un montant de 10 €
- Attestation ci-jointe dûment complétée

Tout dossier complet retourné après le 18 septembre 2017 sera étudié et accepté dans la limite des places disponibles.



**Crèche parentale les Casteloups- Gometz le Châtel**  
**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER**

**Personne physique**

Se déroulant le

**24 septembre 2017**

à Ville : **Gometz le Châtel**

**Je soussigné(e),**

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

**Déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant (e).
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- avoir pris connaissance du règlement du vide grenier.

**Fait à ..... le .....**

**Signature :**

Ci-joint règlement de \_\_\_\_ € pour l'emplacement pour une longueur de \_\_\_\_ m.

Et un autre chèque de 10 € servant de caution pour emplacement rendu propre, il sera rendu ou détruit par les organisateurs à la fin du vide grenier.

Pour toute information complémentaire veuillez contacter **David Niziol (Email: [videgreniercasteloup@gmail.com](mailto:videgreniercasteloup@gmail.com)) ou au 01.60.19.50.93**. L'attestation dûment remplie peut être renvoyée par email aux adresses mentionnées ci-dessus ou déposée dans la boîte aux lettres de la Crèche Parentale des Casteloups – 1 Ter Route de Grivery – 91940 Gometz-le-Châtel, avant le 18 septembre 2017.

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.